

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Le Puy-Sainte-Réparade

Introduction

L'association ADAVA "Association de Droit au Vélo à Aix" veut œuvrer pour le développement du vélo au Puy Sainte Réparade en permettant au plus grand nombre de se réappropriier l'usage de ce mode convivial, économe, bon pour la forme, et la qualité de l'air pour tous. Elle propose aux listes candidates au Puy de prendre des engagements pour la prochaine mandature, à travers ce questionnaire.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables. *Alors que la moyenne nationale est actuellement de 9 euros, la FUB (www.fub.fr) recommande un budget vélo entre 15 et 30 euros par an et par habitant.*

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an. *Nommer un M. ou une Mme "Vélo" au sein de la mairie, référent.e sur ce sujet et en lien avec les différents acteurs (associations d'usagers, Services Techniques, SMAVD, CD13...).*

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°3 :

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Jalonnement possible pour la direction Venelles par la route le long du canal et pour l'itinéraire vélo le long de la Durance (praticable VTC)

Action n°4 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines De nombreuses bandes cyclables partent du Puy Sainte Réparade, l'existant peut être amélioré par une bordurette rugueuse franchissable et réfléchissante. Il serait également bon de rappeler par des panneaux la distance de sécurité de dépassement hors agglomération d'1m50. Une autre mesure essentielle est de s'assurer du nettoyage de ces bandes en particulier à cause des branches qui y tombent après un épisode de pluie, vent.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Action n°6 :

Se conformer à la législation en généralisant les double-sens cyclables dans les zones 30, notamment Route de l'hotel de ville, avenue des anciens combattants, Boulevard de la coopérative. Le double-sens-cyclable ne requiert pas spécialement d'emprise au sol (voir ce qui se fait à Pertuis).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°7 :

Offrir du stationnement vélo sécurisé Installer des box à vélo individuels au niveau du parking de la Coopérative ou l'arrêt de la Roubine dans un but d'intermodalité avec le bus ou la voiture., en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Le programme Alvéole finance la création de stationnement vélo – structures et attaches vélos financées à 60% Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°8 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les “arrache roue”) dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Par exemple, les arceaux qui équipent actuellement l'hôtel de ville et la place Louis Philibert sont peu utilisés mais surtout inconfortables. Leur petite taille exerce d'une torsion sur les roues, d'autres part, il ne permet pas de soutenir correctement le cadre du vélo ni de placer un antivol. De nouveaux emplacements peuvent être installés (Maison des associations, bibliothèque, maison Rousseau, Gymnase

Action n°9 :

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Permettre à certains quartiers de disposer d'un stationnement partagés sécurisé de vélos ou plus simplement d'abri-vélo + arceaux. (Arnajons, Roubine etc.)

Action n°10 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°11 :

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Action n°12 :

Créer une agence d'écomobilité, Encourager et expliquer les alternatives à la voiture individuelle (covoiturage courte et longue distance, vélos, bus etc.)

Promouvoir une culture vélo

Action n°13 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Pour en savoir plus, aller sur <https://programme-alveole.com/>

Action n°14 :

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°15 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°16 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°17 :

Créer une “fête du vélo”. Journée "Fête du vélo" (Réparation des vélos. tests de VAE, Pret de vélo, Parade à vélo. Découverte des bords de Durance...)
Semaine "Allons à vélo à l'école" (arceaux vélos provisoire, prêt de vélo, fermeture de voie et déviation des voitures aux abords de l'école